

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 14 décembre 2017 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1735304A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3 ;
Vu la décision n° 87058 RGRARA/DAO/RH/BGPM/SPR du 18 novembre 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Philippe Lacroix est admis à sa demande pour compter de la date du présent arrêté dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve de l'armée de terre est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,*
A. FOUGERAT